PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AOUT 2019

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Christian TREMOLIERES, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Brigitte BEZAMAT, Henri HOT, Marie JEANJEAN, Guy POUDEROUS, , Nicolas SOULIE, Jérôme TAILLEFER, Franck VIEILLEDENT, Dominique VILLANO.

Etait excusée : Chantal SALVAN

Assistait aussi : Eva SALSON, secrétaire de mairie

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2019

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 04 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

GESTION DE LA SALLE COMMUNALE DE CASTELMUS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la salle de Castelmus émet des nuisances sonores élevées au voisinage. Un limiteur de son a été installé. Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur BOUDES, présent à la réunion, qui réclame qu'une étude d'impact des nuisances sonores soit réalisée.
Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire établir des devis pour une étude d'impact des nuisances sonores et de modifier le règlement intérieur de la salle communale de Castelmus.
Ce point de fait pas l'objet d'une délibération, affaire à suivre.

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER DE PLUI ARRETE LE 23 JUILLET 2019 (DE_2019_056)

Monsieur le Maire informe que le Conseil de Communauté a arrêté le PLUI en séance du 23 juillet 2019 et conformément au Code de l'Urbanisme, elle doit soumettre pour avis le dossier aux personnes publiques associées et aux communes membres. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce projet de PLUI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de donner un avis favorable au projet de PLUI arrêté le 23 juillet 2019 par la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn

LICENCE TRANSPORT SCOLAIRE : DESIGNATION DIRECTEUR DE REGIE (DE_2019_057)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du renouvellement de la licence pour le transport public routier de personnes, la commune doit nommer un directeur de régie de transport.
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents désigne : Madame HOUBRON Véronique, adjoint administratif.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES (DE_2019_059)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état des créances irrécouvrables
- sur le budget principal pour un montant de 2707.54€,
- sur le budget eau et assainissement pour un montant de 672.67€,
- sur le budget transport de personnes pour un montant de 100.89€.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces décisions de non-valeur.

DEVIS SEVIGNE : TERRAIN DE PETANQUE ET AIRE DE JEUX CASTELMUS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Sévigné concernant l'amélioration du terrain de pétanque et l'accès à l'aire de jeux de Castelmus. Les travaux concernant le terrain de pétanque s'élèvent à 5 895.00€ HT et pour l'accès à l'aire de jeux à 2 380.00€ HT, soit un total de 9 930.00€ TTC.
Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de réaliser d'autres devis.
Ce point de fait pas l'objet d'une délibération, affaire à suivre.

DEVIS SARL MICRO VALLEE : ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE (DE_2019_060)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL Micro Vallée – 1 Rue du Colombier – 12 520 AGUESSAC concernant l'achat de 8 tablettes et d'un nouveau vidéoprojecteur pour l'Ecole Publique pour un

montant de 4 903.00€ TTC. Ce montant est subventionné par l'Etat à hauteur de 50%.
Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL Micro Vallée pour un montant total de 4 903.00€ TTC.
La commande sera passée après notification de l'attribution de la subvention par l'Etat.

VENTE ET ECHANGE FONCIER POUR STEP A CASTELMUS (DE_2019_061)

Monsieur le maire rappelle le projet d'acquisitions foncières nécessaires à la mise en place d'une station d'épuration du hameau de Castelmus.
A la demande de Monsieur BOUDES Christian, il convient de modifier l'échange initial comme suit :
Monsieur BOUDES cède à la commune la parcelle G455 d'une contenance de 3 a 27 ca et la parcelle G475 d'une contenance de 49 ca.
En échange, la commune cède l'équivalent à M. BOUDES sur la parcelle G472 d'une contenance de 28 a 56 ca, la différence de surface, soit 24 a 80 ca, lui sera vendu sur la base de 1000,00€ l'hectare.
Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise cet échange et charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives avec Maître CUNIENQ, notaire à Salles-Curan.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - CASTELNAU_PEGAYROLS (DE_2019_062)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 20	Autres bâtiments publics	-1440.00	
2051 - 67	Concessions, droits similaires	1440.00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - ASS_CASTELNAU_PEGAYROLS (DE_2019_063)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6156	Maintenance	-1008.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	1008.00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - CASTELNAU_PEGAYROLS (DE_2019_064)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 19	Installations générales, agencements	-9000.00	
21318 - 34	Autres bâtiments publics	9000.00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal que le Congrès des Maires se déroulera du 19 au 21 Novembre 2019 à Paris et invite les conseillers municipaux intéressés à s'y inscrire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.